Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 064-200087567-20261013-CA20261013_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; M. UGALDE, 1er Vice-Président ; Mme BEOBIDE, 2ème Vice-Présidente ; Mmes ARHANCET, ECHEVERRIA, MOUNIOS ADURRIAGA, THOMAS ; MM. ETCHEGARAY, ETCHEPAREBORDE

EXCUSÉS : MM. ETCHEBEST, MATON

POUVOIRS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BEOBIDE

O/J N°6 — CRR : MODIFICATION DES MODALITÉS DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LE PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Les modalités de prélèvement automatique des droits d'inscriptions de l'ensemble des sites avaient été votées par délibérations en date du 10 mars 2026.

Habituellement, il était convenu de prélever les familles en 4 fois sans frais. La première mensualité était plus importante car elle comprenait les 20€ de frais de dossier qui venaient s'ajouter au ¼ des frais de scolarité. Les 3 autres comprenaient uniquement ¼ des frais de scolarité.

Le nouveau logiciel DUONET ne permettant plus d'établir des montants différents selon les mensualités, désormais les frais de dossier seront également lissés sur les 4 prélèvements qui seront donc identiques.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY

Régie autonome Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 064-200087567-20261013-CA20261013_06-DE

Le pôle scolarité fera une communication aux familles en amont des prélèvements pour les informer de ce changement et les guides des tarifs seront réédités en tenant compte de cette modification.

Ainsi, il vous est demandé après délibération, de valider ce nouveau système de prélèvement automatique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ